

**ARRÊTÉ 01-2026 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU
TITRE DE L'ANNEE 2026.**

Le Maire de Bonnoeil

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique 1ere classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>BALONNIER JOEL</u>	<u>Adjoint technique 2eme classe</u>	<u>01.09.2026</u>

Avancement au grade de :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Bonnoeil le 28.07.2026,
Le Maire,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de la
présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être
saisi par l'application informatique «
Télérecours Citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent :

